



LOISIRS MUNICIPAUX DE SAINT-ESPRIT ET DE SAINT-ROCH-OUEST SPORT – CULTURE – MUSIQUE – THÉÂTRE – ETC.



Aide financière - Année 2025

***Nous traitons les demandes d'aide financière jusqu'à concurrence de 1 000 \$ d'activité par année par enfant de moins de 18 ans. Un formulaire par enfant. ***

Pré requis :

- Reçus du paiement complet avec le nom de l'enfant, logo de l'organisation et le montant total avant taxes pour chacune des activités.

NON-ADMISSIBLE :

- L'équipement / matériel
- Les taxes
- Certificats cadeaux
- Assurances
- Campagne de financement
- Camp de jour

COURS 1 : _____
TOTAL ADMISSIBLE SANS TAXES : _____
COURS 2 : _____
TOTAL ADMISSIBLE SANS TAXES : _____
COURS 3 : _____
TOTAL ADMISSIBLE SANS TAXES : _____
COURS 4: _____
TOTAL ADMISSIBLE SANS TAXES : _____

Signature du parent : _____ Date : _____

Date de réception de la municipalité : _____

Pour l'obtention de la subvention, vous devez être résident de Saint-Esprit ou de Saint-Roch-Ouest. Une seule demande par année, soit du 1^{er} janvier au jeudi 23 octobre 2025!